



publications: 6 : L'Avenir - L'Avenir Le Courrier - L'Avenir Le Courrier de l'Escaut - L'Avenir Le Jour Verviers - L'Avenir Entre Sambre et Meuse - L'Avenir Luxembourg

Les fusils wallons ne menaceront pas encore le loup

ENVIRONNEMENT

L'Union européenne a franchi un premier pas en vue d'affaiblir le statut de protection du loup, Même s'il devait se confirmer, cela ne changera rien pour les loups installés en Wallonie, assure-t-on chez la ministre de l'Agriculture et de la Chasse.

Les représentants des États membres de l'Union européenne se sont mis d'accord mercredi pour rétrograder le statut de protection du loup, considéré comme « une menace croissante » pour l'élevage pastoral, le tourisme et les communautés rurales. Décision prise à une large majorité : seuls deux pays ont voté contre et quatre se sont abstenus, dont la Belgique. Ce vote n'est qu'une première étape, car la proposition de révision du statut devra être approuvée par le comité permanent de la Convention de Berne sur la conservation de la vie sauvage, avant une éventuelle modification de la législation européenne. Si cela devait être le cas, alors ce passage de « protection stricte » à « protection simple » permettrait d'éliminer plus facilement les loups quand ils sont jugés trop nombreux dans certaines régions, en au-

torisant des quotas de chasse.

« Pas d'impact » pour les loups de Wallonie

Dans un communiqué, le député Benoît Cassart (MR) s'est dit satisfait de cette décision européenne. Précisant que « l'arrivée du loup en Belgique et les dégâts dans les élevages bovins et ovins montrent à quel point il est urgent de faire évoluer le statut du loup ».

Outre le fait qu'il faut relativiser les dégâts imputés au loup (voir ci-dessous), rien ne va pourtant changer pour les loups installés sur le sol wallon, assure-t-on au cabinet de la ministre wallonne Anne-Catherine Dalcq (MR), qui a notamment en charge l'Agriculture et la Chasse.

Comme la Flandre, la Wallonie a d'ailleurs soutenu l'abstention. « Cette décision européenne n'aura pas d'impact sur la situation du loup en Wallonie », confirme le porte-parole de la ministre. Chez nous, la

population de loups n'atteint pas le statut de « conservation favorable ». Or, comme l'a confirmé un arrêt de la Cour de justice européenne, les États membres ne peuvent pas autoriser d'abattage de loups, même au niveau régional, si l'état de conservation de l'animal n'est pas jugé favorable au niveau national. Pour rappel, en Wallonie le loup est considéré comme installé sur seulement 3 % du territoire et ne compte que trois meutes. Et encore... Celle du nord des Hautes Fagnes ne compterait plus qu'un mâle et deux jeunes de l'année dernière alors que la femelle a été

écrasée par une voiture cette année. À moins que le mâle (qui a déjà 7 ou 8 ans) ne capte une femelle dispersante (de passage), la meute pourrait donc disparaître. Resteraient celle du sud (un couple et au moins cinq jeunes de cette année) et celle du nord de l'Eifel, la plus importante mais dont la zone d'activités principale se situe en Allemagne. En Wallonie, pas question donc d'envisager des quotas de chasse, même si la législation européenne devait changer. Seuls des dérogations de tir restent possibles pour un animal dangereux ou au comportement jugé « dé-

viant ». Une telle solution n'a été envisagée qu'une seule fois en Wallonie lorsqu'un loup s'était introduit dans une étable à bovins. Mais il s'agissait d'un loup dispersant qui est ensuite reparti en France où il a été abattu. Après avoir été totalement exterminé de tous les pays d'Europe, le loup a progressivement vu sa population se reconstituer pour atteindre aujourd'hui un peu plus de 20 000 individus. Soit l'équivalent de ce que la France, à elle seule, en comptait encore il y a à peine un peu plus de 200 ans.



ÉDA PHILIPPE LABEYRE

Même si son statut de protection européen devait régresser, pas question d'envisager des quotas de chasse en Wallonie.

ALAIN WOLWERTZ



Attaques de loups en Wallonie : des chiffres à prendre avec précaution

En Wallonie, c'est le Réseau Loup qui est chargé de déterminer la responsabilité du loup dans les attaques d'animaux domestiques (essentiellement des moutons). Si entre 2016 et 2019 leur nombre était très marginal (une à deux attaques par an et moins de dix moutons tués ou blessés), elles n'ont cessé d'augmenter depuis 2020, à l'exception d'une diminution en 2023. Avec trente-neuf attaques déjà recensées, cette année 2024 établit un record en la matière. Mais ces chiffres doivent être pris avec précaution pour plusieurs raisons. D'abord, ils englobent à la fois les

cas où l'intervention du loup est certaine et ceux où elle ne peut pas être exclue. Le Réseau Loup précise d'ailleurs qu'un « *grand nombre d'attaques ne peuvent être attribuées avec certitude à un chien ou à un loup, en raison de l'absence de preuves génétiques fiables* ». Or, notamment, il est difficile d'extraire de l'ADN lorsque la mort de la proie remonte à plus de 24 à 48 heures, lorsque des charognards sont passés sur la dépouille ou encore lorsqu'il a plu sur la carcasse.

Un autre élément interpelle dans ces statistiques 2024 : alors que le nombre d'attaques attribuées au

loup (ou non-exclue par le loup) n'a jamais été aussi élevé, il n'y a eu « que » trente et un moutons tués ou blessés. C'est le bilan le plus faible depuis 2020 (neuf moutons tués ou blessés) et loin derrière 2021 (77), 2022 (92) et 2023 (48). L'explication ? À ce stade, ce ne sont encore que des hypothèses, note Alain Licoppe, du Réseau Loup, mais l'épidémie de fièvre catarrhale ovine (FCO) a réduit le nombre d'animaux présents en prairie et donc exposés au loup.

L'épidémie de FCO pourrait aussi expliquer le nombre inédit d'attaques possibles (six) du loup et de vic-

times chez les bovins, surtout des veaux. Il est possible que, rendus plus faibles par la maladie, ces animaux aient été plus facilement la proie de loup. Et encore : Dans un grand nombre de cas où l'intervention du loup est avérée ou non-exclue, les analyses des carcasses montrent que les veaux étaient déjà morts lorsque le loup est venu se servir sur leur carcasse. Il y a même eu des cas où on a pu déterminer que les veaux ainsi dévorés n'avaient même jamais marché et donc qu'ils étaient mort-nés. Autant de cas où le loup n'a donc eu qu'un rôle de charognard.